Les propriétaires forestiers privés parlent aux propriétaires forestiers

La filière Forêt-Bois de l'amont à l'aval

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du var

« Les forêts privées sont gérées durablement »

L'arbre a atteint sa maturité
Vient alors le temps de la récolte

Propriétaire Forestier
(élevage d'arbres sur pied)

Abattage, bûcheronnage, ébranchage

Débardage

Transport

Client final particulier (bûches)

Client final première transformation (industriel)
Trituration, Plaquette, Co-génération, Sciage…

« Les forêts privées sont gérées durablement »

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du var

Abattage

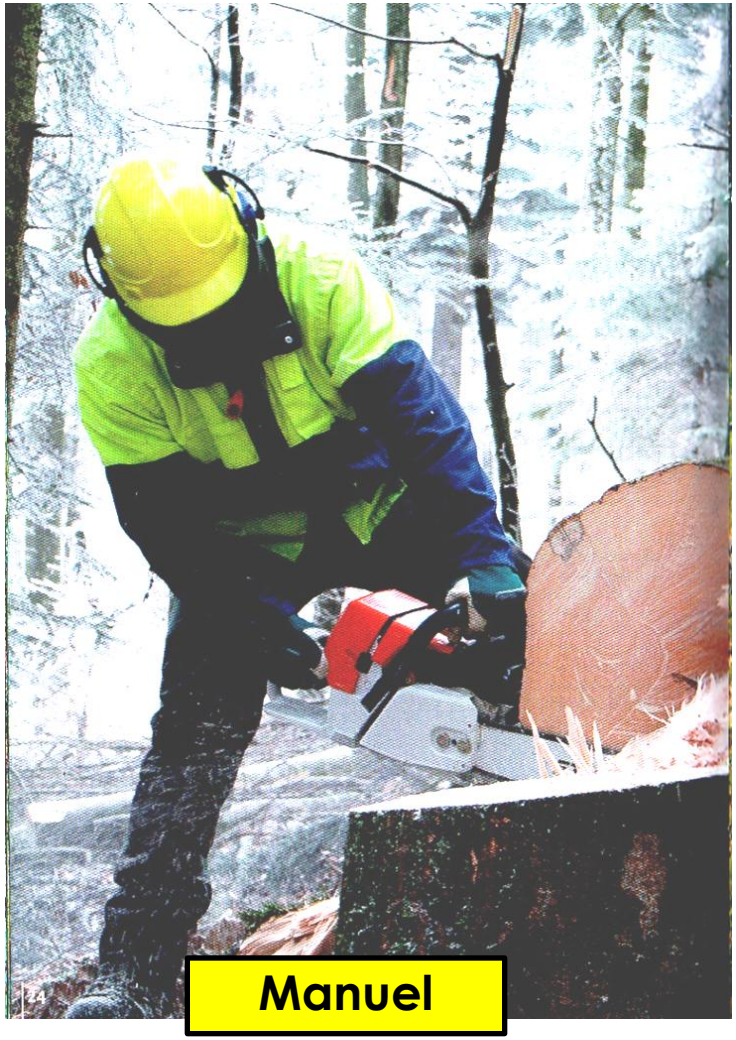

Manuel

Mécanique

« Les forêts privées sont gérées durablement »

FRANSYLVA
Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du var
Forêt Privée Française

Abatteuse mécanique

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du var

« Les forêts privées sont gérées durablement »

Ébranchage et tronçonnage

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du var

« Les forêts privées sont gérées durablement »

Débusquage et débardage
Mettre le bois « bord de route »

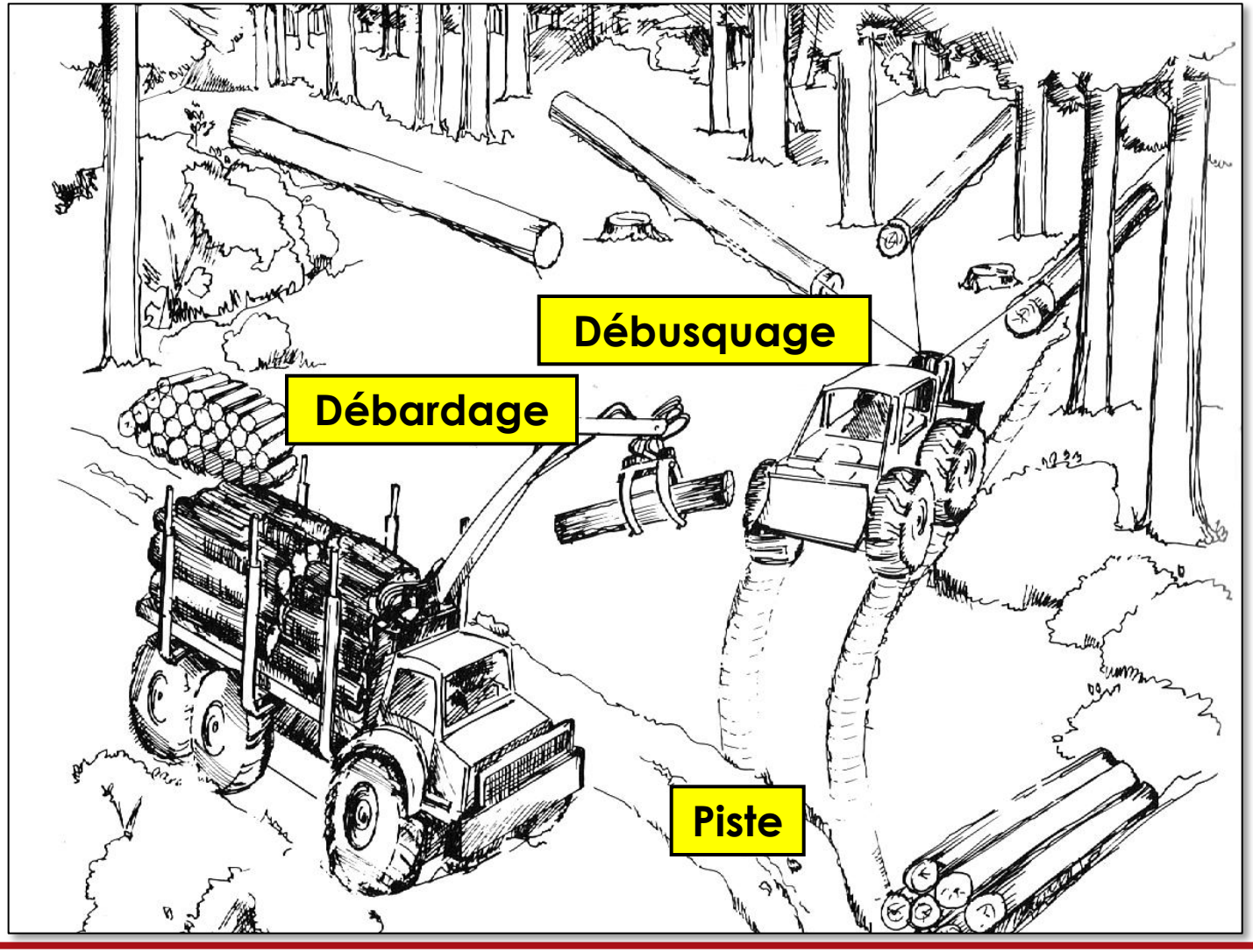

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du var

« Les forêts privées sont gérées durablement »

Débardeur/Porteur, Débusqueur
Déchiqueteuse, Girobroyeur…

« Les forêts privées sont gérées durablement »

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du var

Le cycle du bois

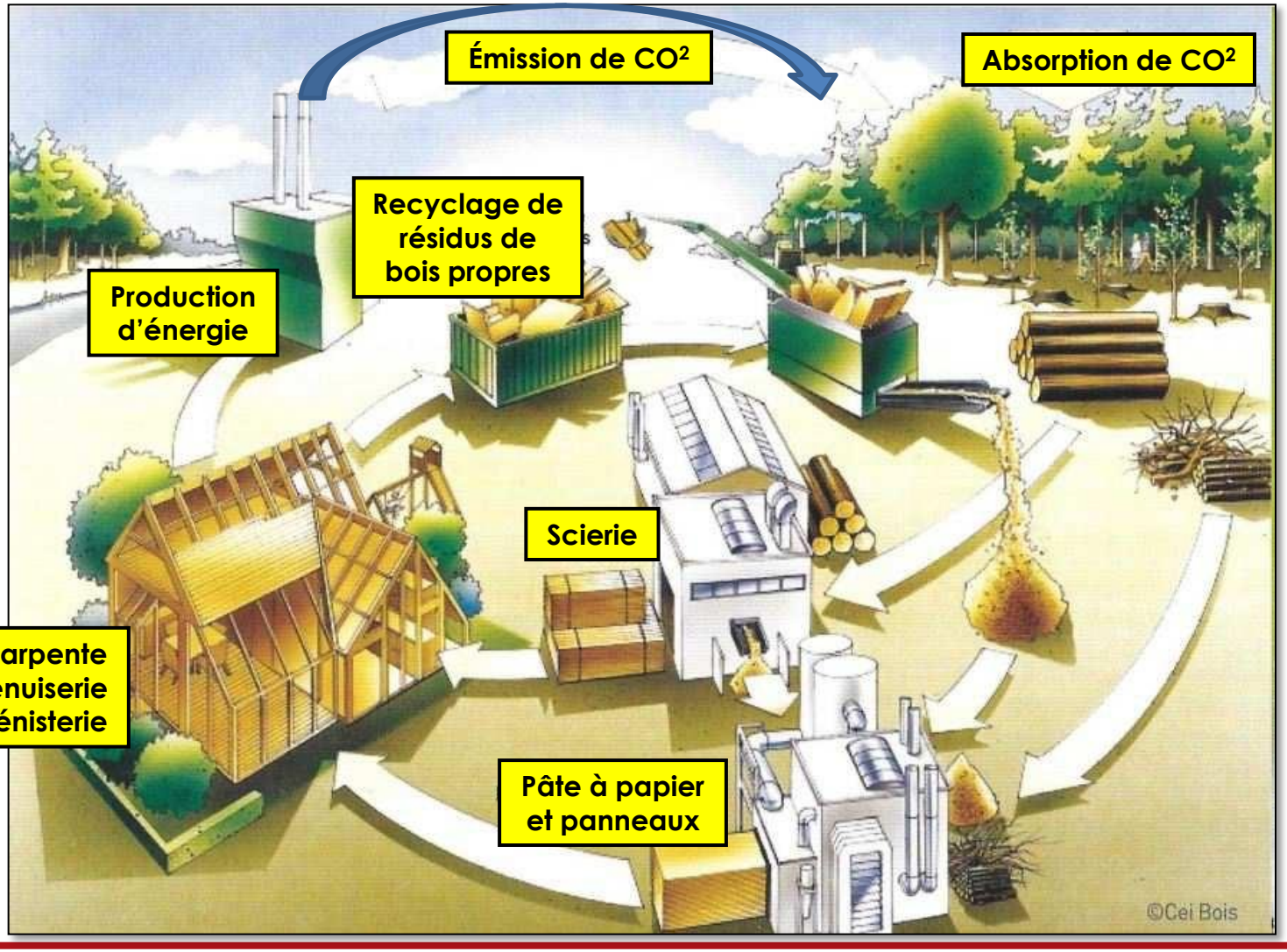

« Les forêts privées sont gérées durablement »

FRANSYLVA
Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du var
Forêt Privée Française

Schéma d'ensemble de la filière Forêt-Bois

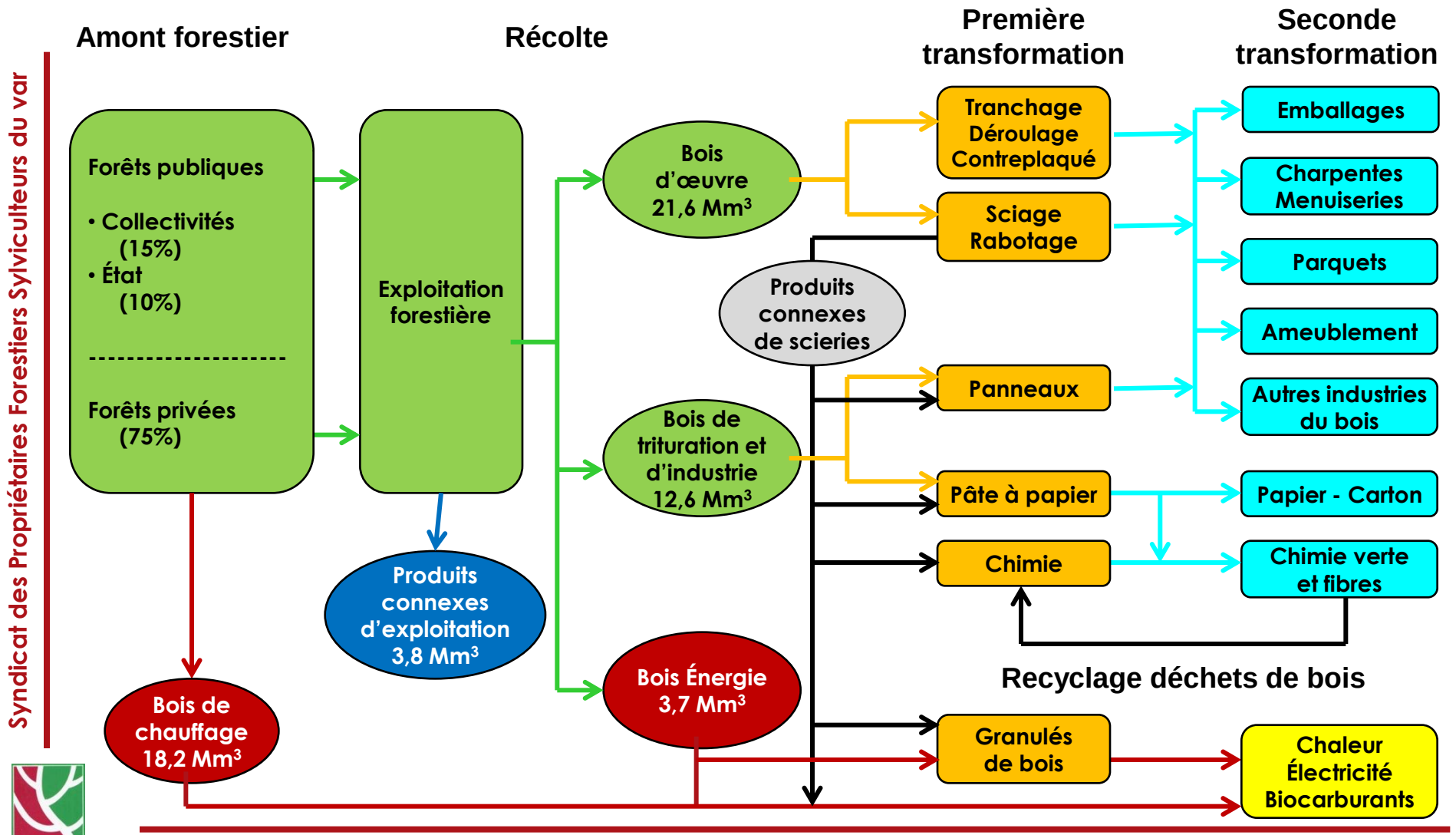

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du var

« Les forêts privées sont gérées durablement »

Fibois Sud : l'interprofession régionale

FRANSYLVA

FIBOIS SUD
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du var

- Collège 1 : l'amont forestier
  - Syndicats de propriétaires privés
  - Collectivités propriétaires publics
  - ONF et CRPF
  - Gestionnaires (experts, coopératives…)
- Collège 2 : Récoltants et première transformation
  - Exploitants forestiers
  - Scieurs
  - Papetiers
  - Énergéticiens
  - Formateurs aux Métiers de la Forêts
- Collège 3 : seconde transformation et prescripteurs
  - Menuisiers, Charpentiers
  - Constructeurs bois
  - Architectes…

Forêt Privée Française

« Les forêts privées sont gérées durablement »

Les enjeux principaux se situent dans l'amont forestier privé

- Constats :
  - Morcellement important et peu de regroupements
  - Nombreux sont les propriétaires privés qui ne connaissent pas leur forêt
  - Très peu sont « sylviculteurs » et mettent du bois sur le marché
  - Peu de Documents de Gestion Durable (PSG, CBPS, RTG)
  - Encore moins de forêts certifiés PEFC
  - Faible valeur des bois, peu de bois d'œuvre
  - Mauvaise qualité perçue des chantiers
  - Contraintes environnementales et « sociales »
  - Difficultés « contractuelles » : seuls face aux « loups »
- Ce que nous attendons de cette interprofession :
  - Une **charte** des bonnes pratiques qui donne confiance aux propriétaires et qui soit respectée par ceux qui ll'auront signée
  - Une **aide** à une meilleure organisation des propriétaires
  - Des **pratiques** contractuelles plus « formelles » de la part des récoltants
  - Mieux **valoriser** nos bois en donnant la priorité au **bois d'œuvre**
  - **Une vraie filière régionale :** produits, sciés, transformés et utilisés en PACA

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du var

Bientôt « la charte de confiance »

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du var

Pourquoi :

- Donner confiance aux propriétaires privés pour qu'ils mettent plus de bois sur le marché
- Leur permettre de sélectionner de préférence les entreprises qui se seront engagées formellement à en respecter les disposition

Comment :

- Volonté commune des acteurs de l'amont et de la récolte
- Groupe de travail de rédaction de la Charte (Fransylva, Sefsam, Fibois)
- Validation par un Comité de Pilotage : organismes membres de Fibois Sud et leurs partenaires financeurs (État, Région…)
- Adhésion volontaire par les entreprises (gestionnaires, récoltants et première transformation)
- Incitation des propriétaires et des professionnels à contractualiser avec les adhérents signataires de la charte
- Mise ne place d'un processus de médiation pour régler les conflits majeurs

La charte de confiance de la récolte de bois

- Complémentaire de toutes les dispositions légales que tout professionnel et tout propriétaire est tenu de connaître et de respecter
- Complémentaire de la certification PEFC qui n'aborde pas les aspects contractuels des travaux forestiers et de la vente de coupes de bois
- Principalement orientée pour les opérations en forêt privée (l'ONF dispose de règlements nationaux imposés à ses contractants)
- Mise en ligne sur le site de Fibois Sud :
  - La charte (mise à jour et évolutions validées par le Copil)
  - Liste des adhérents signataires
  - Modèles de contrats « validés »
  - Base de données des « bonnes pratiques sylvicoles »
- Médiation en cas de conflit
  - Premier niveau : s'adresser à son syndicat (il faut donc y adhérer)
  - Deuxième niveau : les syndicats sollicite le Comité de médiation
  - Commission de médiation : Fransylva PACA, Sefsam, ONF, Fibois Sud (peut aller jusqu'à l'exclusion d'un adhérent)